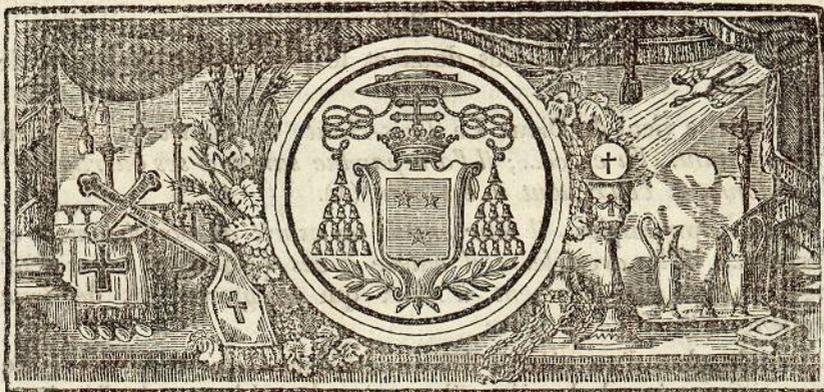


Arg B XIX 37/52



# MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

**L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE**

**ET DE NARBONNE,**

*Qui ordonne qu'un Service funèbre sera célébré pour le repos des âmes des victimes de l'attentat du 28 Juillet contre la personne du Roi, et qu'un Te Deum sera chanté en actions de grâce de la protection particulière de Dieu sur Sa Majesté.*

**P**AUL-THÉRÈSE-DAVID D'ASTROS, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Archevêque de Toulouse et de Narbonne, Primat des Gaules, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

Chaque jour, Nos TRÈS-CHERS FRÈRES, l'impiété, propagée avec fureur, enfante des crimes nouveaux qui épouvantent le monde. L'homme, en cessant d'être religieux, cesse d'être homme; car il perd, nous en sommes les tristes témoins, il perd les deux grands caractères qui font sa gloire: la sagesse, fruit de son intelligence,

et la bonté, qui est le plus doux et le plus noble sentiment de son cœur.

La sagesse vient de Dieu. Le *Très-Haut*, dit l'Écriture, le Dieu tout-puissant... l'a créée... ; il l'a répandue sur tous ses ouvrages... ; il la donne à ceux dont il est aimé (1).

Quant aux impies, il leur envoie un esprit d'assoupissement et d'erreur... , il les aveugle... ; il enlève à ces prétendus sages leur sagesse, et l'entendement à ceux qui se glorifiaient de leur prudence (2).

Depuis plus d'un siècle, les ennemis de Dieu et de son culte nous promettaient la lumière : ils ont enveloppé le monde d'épaisses ténèbres. Leur science, dans l'ordre religieux et moral, consiste à tout ignorer. Égarés dans le chaos de mille systèmes divers et contradictoires, ils marchent à tâtons, se heurtant sans cesse les uns les autres comme des aveugles, sans pouvoir trouver la vérité, qui est cependant tout près d'eux.

Ils avaient également annoncé qu'ils allaient établir parmi les hommes le règne de la tolérance, de la philanthropie, de la bonté. Nous n'avons pas besoin de rappeler ici quelle espèce de philanthropie régna en France à la suite de ces magnifiques promesses. Que serait devenue notre patrie, si Dieu n'eût laissé fléchir son courroux, si, au temps marqué par sa miséricorde, la Religion n'eût reparu parmi nous avec ses dogmes sublimes, ses consolantes promesses, son inépuisable charité ?

Mais cette Religion céleste n'a-t-elle plus d'ennemis, ou sont-ils moins acharnés à sa perte ? Non : insensibles à ses bienfaits, leur fureur contr'elle ne s'est pas ralentie, et elle peut faire entendre cette plainte : Mes ennemis continuent de déchaîner contre moi une langue pleine de mensonges ; ils m'attaquent de toutes parts en proférant, sans aucun sujet, des discours dictés par la haine... ; ils répondent à mon amour par la calomnie ; ils me rendent le mal pour le bien (3).

(1) *Altissimus creator omnipotens... creavit illam... et effudit illam super omnia opera sua... et præbuit illam diligentibus se. (ÉCCL., I.)*

(2) *Miscuit vobis Dominus spiritum soporis, claudet oculos vestros... peribit sapientia à sapientibus ejus, et intellectus prudentium ejus abscondetur. (ISAÏ, XXIX. 10. 14.)*

(3) *Locuti sunt adversum me linguâ dolosa, et sermonibus odii circumdederunt me, et expugnaverunt me gratis.*

*Pro eo ut me diligerent, detrahebant mihi... et posuerunt adversum me mala pro bonis. (Ps. CVIII. 2. 4.)*

Aussi, à proportion que la Religion perd de son empire, que deviennent la justice, la bonne foi, l'humanité, la commiseration pour les infortunés, l'union dans les familles, le bonheur des individus, la soumission à l'autorité publique?

La Religion fait tout pour verser des consolations dans les cœurs des particuliers, et pour y graver l'amour de la vertu : l'impiété les livre sans défense à toutes les passions; elle ne saurait apporter aucun adoucissement à leurs infortunes.

Tout dans la Religion tend à maintenir l'ordre, à donner de la stabilité aux gouvernemens, à rendre la personne des Rois sacrée; parce que, sur leur inviolabilité repose le salut des peuples. L'impiété, au contraire, toujours inquiète, toujours avide de licence, ne peut supporter le joug d'aucun gouvernement, quelle qu'en soit la forme; elle ne cesse de méditer le renversement de ceux qui existent.

Si un demi-siècle d'une cruelle expérience et vingt sortes de gouvernemens se succédant tour à tour ne suffisent pas pour convaincre les chefs des nations de ces vérités, qu'ils se rendent attentifs à ce qui se passe : la terrible expérience continue; elle vient d'être confirmée par un nouvel attentat qui a soulevé d'horreur tout ce qui conserve quelque sentiment d'humanité. Il ne s'agissait de rien moins que d'exterminer d'un seul coup, par un lâche assassinat, le Roi et sa nombreuse famille, et de précipiter ainsi le royaume dans une affreuse anarchie.

Les coupables n'ont pas craint de diriger leurs coups homicides sur la foule même du peuple; mais par une disposition particulière de la providence, Sa Majesté et les princes qu'ils voulaient faire périr ont été préservés de leur fureur; tandis qu'un illustre maréchal, ses nobles compagnons d'armes, et un nombre trop grand de personnes qui entouraient le Roi et les princes ses fils en ont été les victimes.

Pénétrée d'une vive affliction, Sa Majesté réclame en leur faveur les suffrages que l'Église accorde à tous les chrétiens morts dans son sein (1).

Sa Majesté sent aussi le besoin de remercier la Providence divine d'avoir détourné les coups qui lui étaient destinés ainsi qu'aux princes ses fils, et elle veut qu'un Te Deum solennel soit chanté en actions de grace pour la protection éclatante dont Dieu les a couverts.

---

(1) Lettre du Roi.

## À CES CAUSES,

Pour remplir les intentions de Sa Majesté, NOUS AVONS ORDONNÉ  
ET ORDONNONS CE QUI SUIT :

Art. 1.<sup>er</sup> Mercredi prochain 12 du courant, il sera célébré dans notre église métropolitaine de Saint-Étienne un service funèbre pour le repos des âmes des victimes de l'attentat commis à Paris le 28 Juillet, contre la personne du Roi. La messe sera celle *In die obitûs, pro pluribus defunctis*. Elle commencera à onze heures précises.

2. Le lendemain jeudi, il sera chanté dans la même église métropolitaine un *Te Deum* solennel, avec le verset et l'oraison *Pro gratiis agendis*, en actions de grâce de la protection particulière de la Providence sur la personne de Sa Majesté et des princes ses fils.

3. Le même service sera célébré et le *Te Deum* chanté dans les églises paroissiales de Toulouse, les jeudi 13 et vendredi 14 du courant.

4. Dans les autres églises du diocèse, le service funèbre sera célébré le premier jour libre après la réception du présent Mandement, et le *Te Deum*, le dimanche qui suivra le jour du service.

MM. les Curés hors de Toulouse se concerteront néanmoins avec les autorités locales, et pourront fixer d'autres jours pour le service (pourvu que l'office n'en soit pas double-majeur), et pour le *Te Deum*.

DONNÉ à Toulouse dans notre Palais Archiépiscopal, le 7 Août de l'an de grâce 1835, sous notre seing le sceau de nos armes, et le contre-seing du Secrétaire-Général de notre Archevêché.



† P. T. D., ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

Par mandement :

FÉRAL, *Secrétaire-Général*,

*Chan. hon.*